

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **18 avril 2011**

Décision n° **B-2011-2257**

commune (s) :

objet : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations liées aux tunnels routiers - Marché à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 11 avril 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 19 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme David M.), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein), MM. Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Vesco, David G., Lebuhotel.

**Bureau du 18 avril 2011**

**Décision n° B-2011-2257**

objet : **Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations liées aux tunnels routiers - Marché à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la voirie

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 6 avril 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un marché de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations liées aux tunnels routiers, d'une durée ferme de 4 ans, pour un montant total de 2 800 000 € HT soit 3 348 800 € TTC maximum.

Ce marché permet au service des tunnels de se faire assister par une équipe d'experts pour la gestion et l'exploitation des tunnels en régie (programmation, assistance technique, assistance juridique, etc.).

Le marché actuel conclu pour une durée ferme de 4 ans (avril 2008 à avril 2012), atteindra le montant maximum dès l'année 2011.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans. Il comporterait un engagement de commande minimum de 700 000 € HT, soit 837 200 € TTC, et maximum de 2 800 000 € HT, soit 3 348 800 € TTC, pour 4 ans.

Le présent dossier concerne également l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve**

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les opérations liées aux tunnels routiers pour une durée ferme de 4 ans,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

**2° - Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

**3° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande et tous les actes contractuels y afférents et ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant les opérations liées aux tunnels routiers pour un montant pour 4 ans ferme minimum de 700 000 € HT, soit 837 200 € TTC, et maximum de 2 800 000 € HT, soit 3 348 800 € TTC.

**4° - Les dépenses** au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 à 2015 - section de fonctionnement et d'investissement.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 avril 2011.**